

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa désignation de la zone
- 7mET

Les emplacements réservés

- ▨ emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

Les prescriptions

- ▭ bâtiment de valeur patrimoniale
- ▭ bâtiment remarquable de type 1
- ▭ bâtiment remarquable de type 2
- ▭ bâtiment remarquable de type 3
- ▭ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ▭ ensemble urbain cohérent
- ▭ autre secteur de mixité sociale
- ▭ périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- ▭ secteur d'entrée de vieux village
- ▭ espace boisé classé
- ▭ espace planté à conserver ou à créer
- ▭ élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculemment
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- ☆ élément paysager à protéger

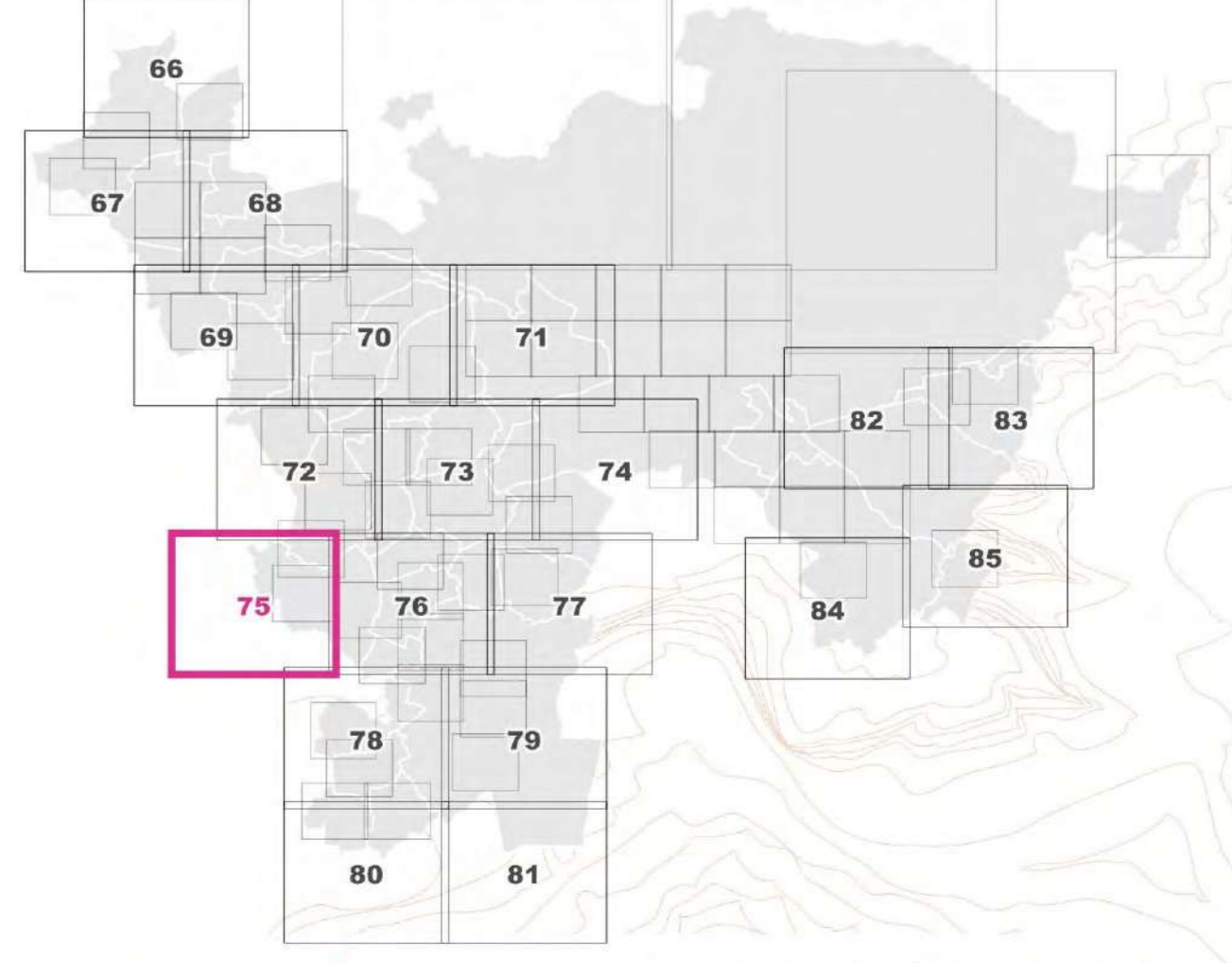
Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les informations


- ▨ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 75
 Mommenheim, Wittersheim

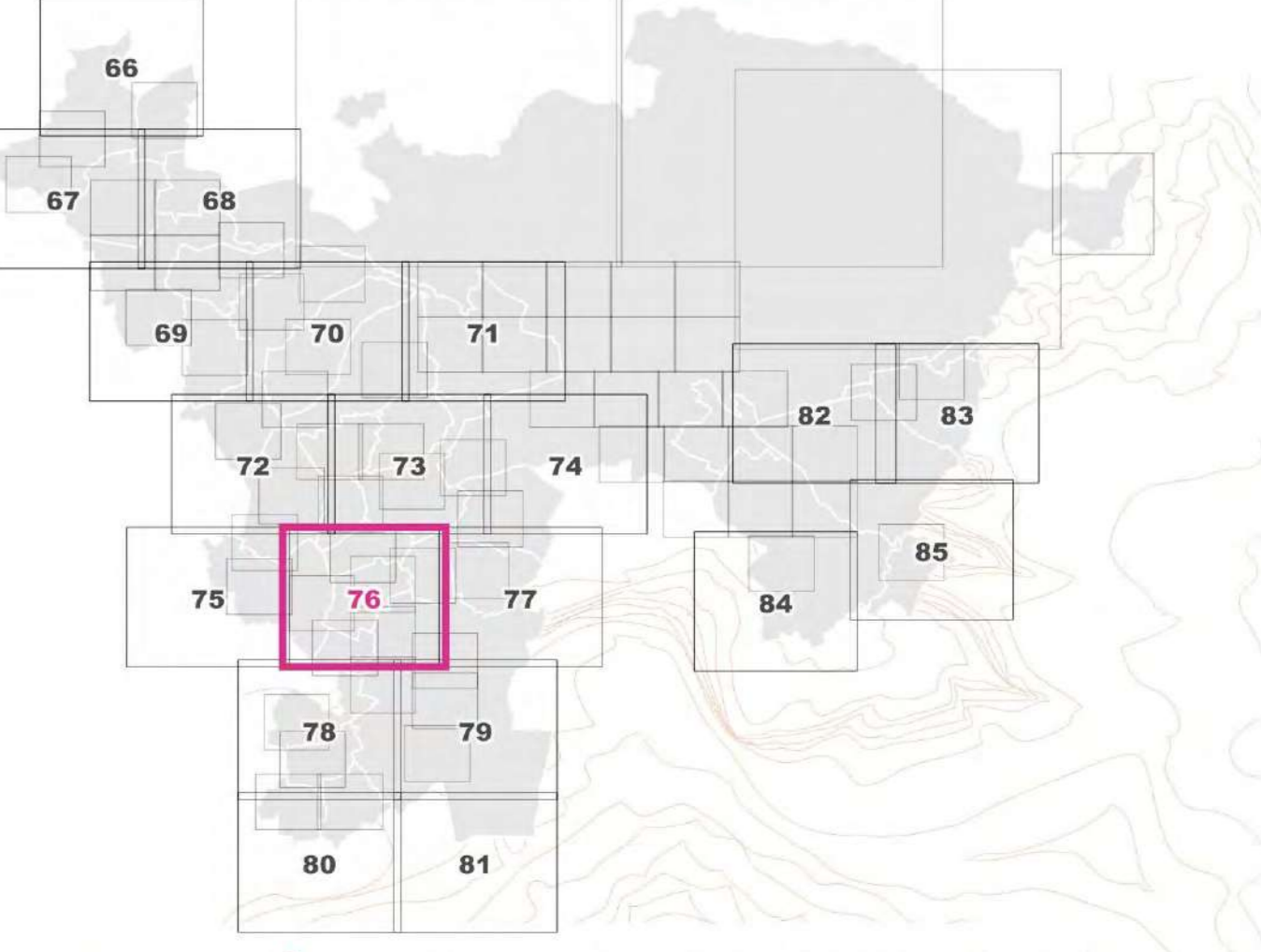
PLUi Arrêté
 06 Janvier 2025
 Echelle : 1 / 5 000 ème




DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

- | | |
|--|--|
| Le zonage | Les emplacements réservés |
| ••••• limite de zone | ▨ emplacement réservé |
| UBa désignation de la zone | BAT 03 numéro d'opération |
| Les prescriptions | Les informations |
| □ bâtiment de valeur patrimoniale | ▨ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral |
| ■ bâtiment remarquable de type 1 | ▨ bâtiment |
| ▨ bâtiment remarquable de type 2 | □ parcelle |
| ■ bâtiment remarquable de type 3 | ■ hydrographie |
| ▨ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation | |
| ▨ ensemble urbain cohérent | |
| ▨ autre secteur de mixité sociale | |
| ▨ périmètre d'attente de projet d'aménagement global | |
| ▨ secteur d'entrée de vieux village | |
| ▨ espace boisé classé | |
| ▨ espace planté à conserver ou à créer | |
| | ▨ élément de paysage à préserver |
| | ○ alignement arbre |
| | — cortège végétal à conserver |
| | — marge de reculement |
| | — ligne de construction |
| | — façade remarquable |
| | — clôture soumise à dispositions particulières |
| | — mur de clôture et porche remarquable |
| | — linéaire commercial et de service |
| | ○ arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer |
| | ☆ élément paysager à protéger |

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 76
 Batzendorf, Bernolsheim, Brumath, Hochstett, Krautwiller, Mommenheim, Niederschaeffolsheim, Rottelsheim, Wahlenheim, Wittersheim
 PLUi Arrêté
 06 Janvier 2025
 Échelle : 1 / 5 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa désignation de la zone
- 7mET

Les emplacements réservés

- ▣ emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

Les prescriptions

- ▭ bâtiment de valeur patrimoniale
- ▭ bâtiment remarquable de type 1
- ▭ bâtiment remarquable de type 2
- ▭ bâtiment remarquable de type 3
- ▭ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ▭ ensemble urbain cohérent
- ▭ autre secteur de mixité sociale
- ▭ périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- ▭ secteur d'entrée de vieux village
- ▭ espace boisé classé
- ▭ espace planté à conserver ou à créer
- ▭ élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculemment
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- ☆ élément paysager à protéger

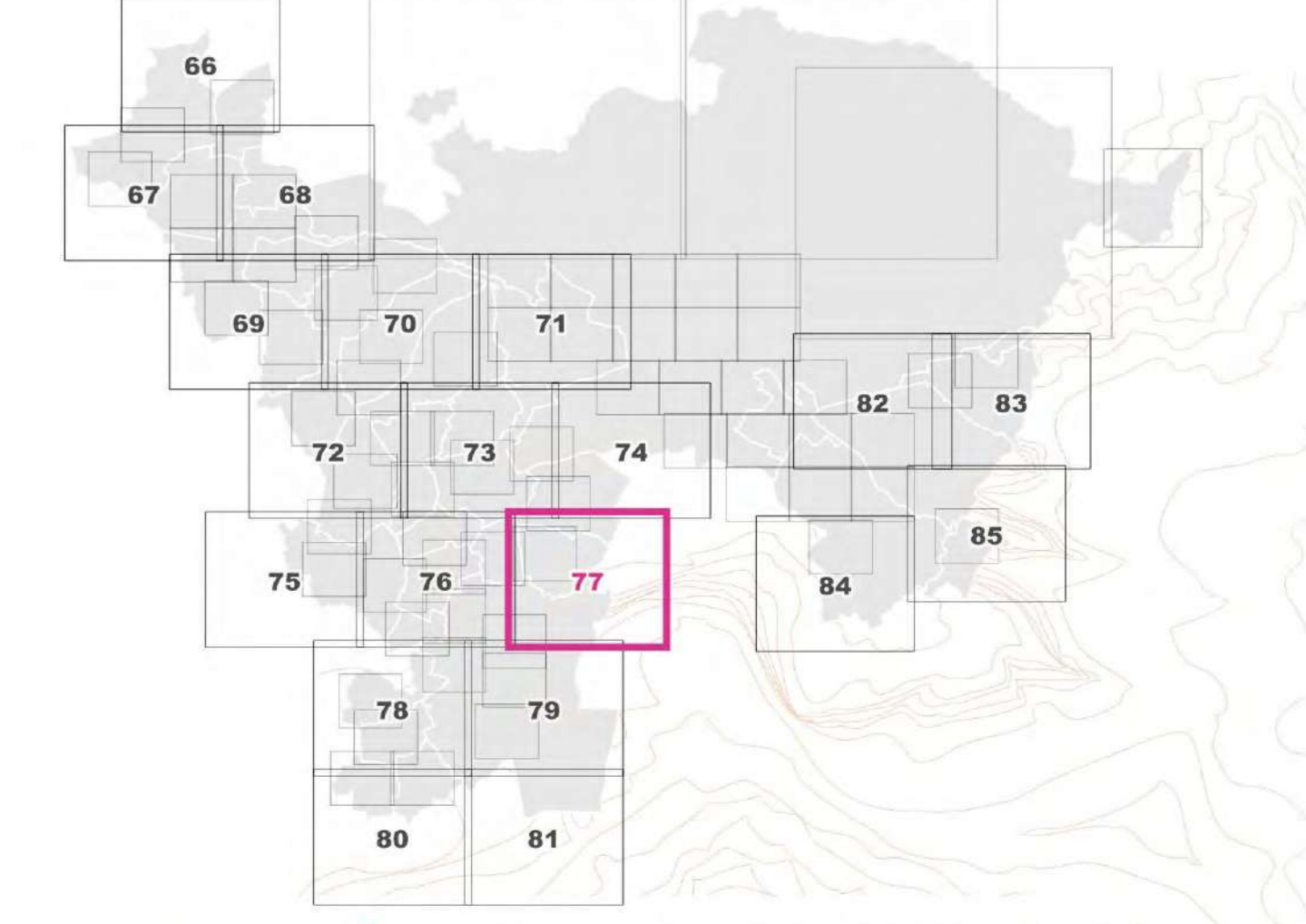
Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- ▭ bâtiment
- ▭ parcelle
- ▭ hydrographie

Les informations


- ▣ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 77
 Batzendorf, Brumath, Kriegsheim, Niederschaeffolsheim, Rottelsheim

PLUi Arrêté
 06 Janvier 2025
 Echelle : 1 / 5 000 ème

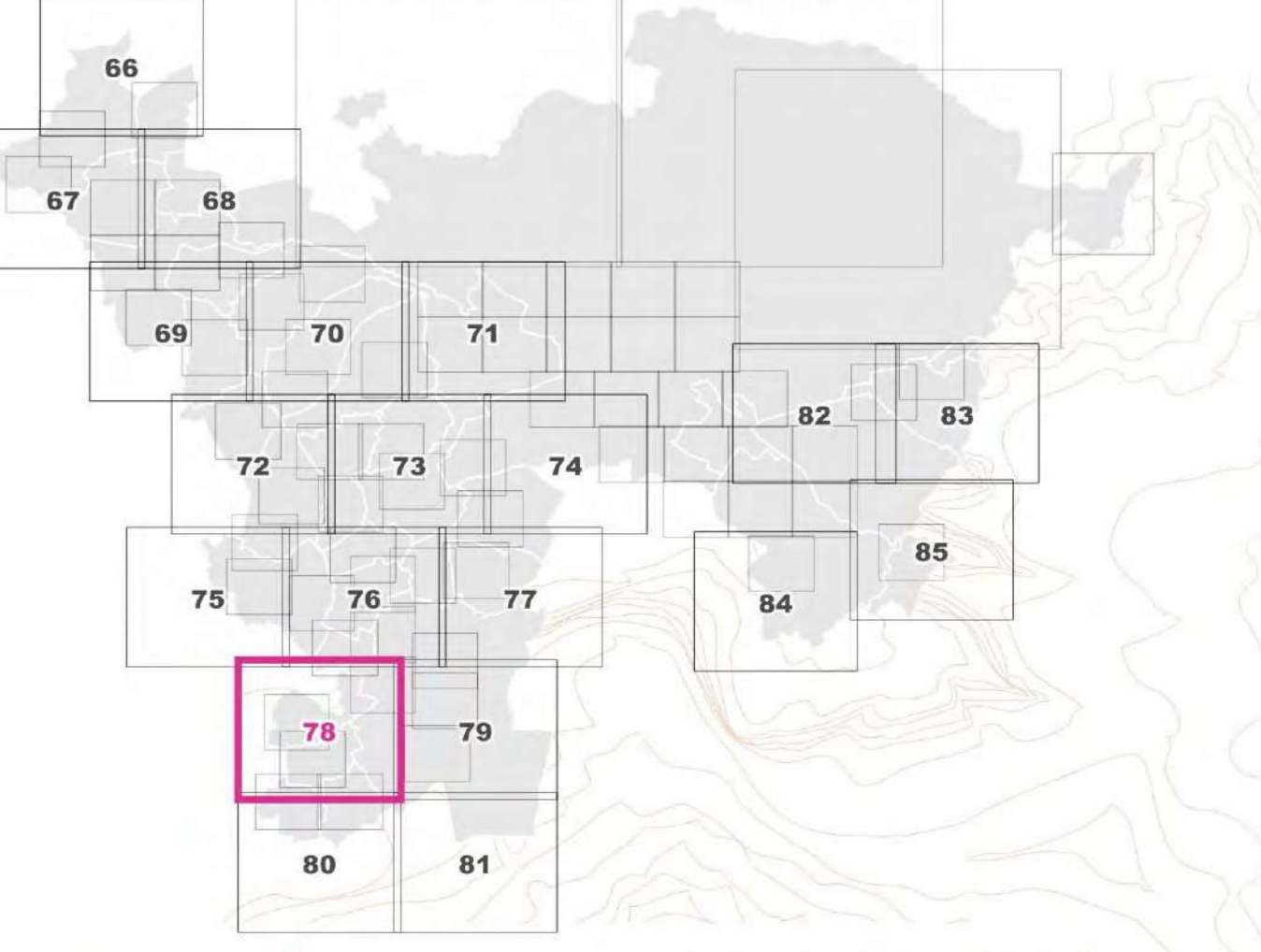


DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage		Les emplacements réservés	
●●●●	limite de zone	▣	emplacement réservé
UBa 7mET	désignation de la zone	BAT 03	numéro d'opération
Les prescriptions		Les informations	
▭	bâtiment de valeur patrimoniale	▣	ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral
▭	bâtiment remarquable de type 1	▣	limite communale
▭	bâtiment remarquable de type 2	▣	bâtiment
▭	bâtiment remarquable de type 3	▣	parcelle
▭	secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation	▣	hydrographie
▭	ensemble urbain cohérent	▣	
▭	autre secteur de mixité sociale	▣	
▭	périmètre d'attente de projet d'aménagement global	▣	
▭	secteur d'entrée de vieux village	▣	
▭	espace boisé classé	▣	
▭	espace planté à conserver ou à créer	▣	
▭	élément de paysage à préserver	▣	
○	alignement arbre	▣	
—	cortège végétal à conserver	▣	
—	marge de recullement	▣	
—	ligne de construction	▣	
—	façade remarquable	▣	
—	clôture soumise à dispositions particulières	▣	
—	mur de clôture et porche remarquable	▣	
—	linéaire commercial et de service	▣	
○	arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer	▣	
☆	élément paysager à protéger	▣	

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 78

Bilwisheim, Brumath, Donnenheim, Krautwiller, Mittelschaefolsheim, Mommenheim, Otwisheim

PLUi Arrêté
06 Janvier 2025
Échelle : 1 / 5 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa désignation de la zone
- 7mET

Les emplacements réservés

- ▣ emplacement réservé
- GAT 03 numéro d'opération

Les prescriptions

- ▭ bâtiment de valeur patrimoniale
- ▭ bâtiment remarquable de type 1
- ▭ bâtiment remarquable de type 2
- ▭ bâtiment remarquable de type 3
- ▭ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ▭ ensemble urbain cohérent
- ▭ autre secteur de mixité sociale
- ▭ périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- ▭ secteur d'entrée de vieux village
- ▭ espace boisé classé
- ▭ espace planté à conserver ou à créer
- ▭ élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- ▬ cortège végétal à conserver
- ▬ marge de reculement
- ▬ ligne de construction
- ▬ façade remarquable
- ▬ clôture soumise à dispositions particulières
- ▬ mur de clôture et porche remarquable
- ▬ linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- ☆ élément paysager à protéger

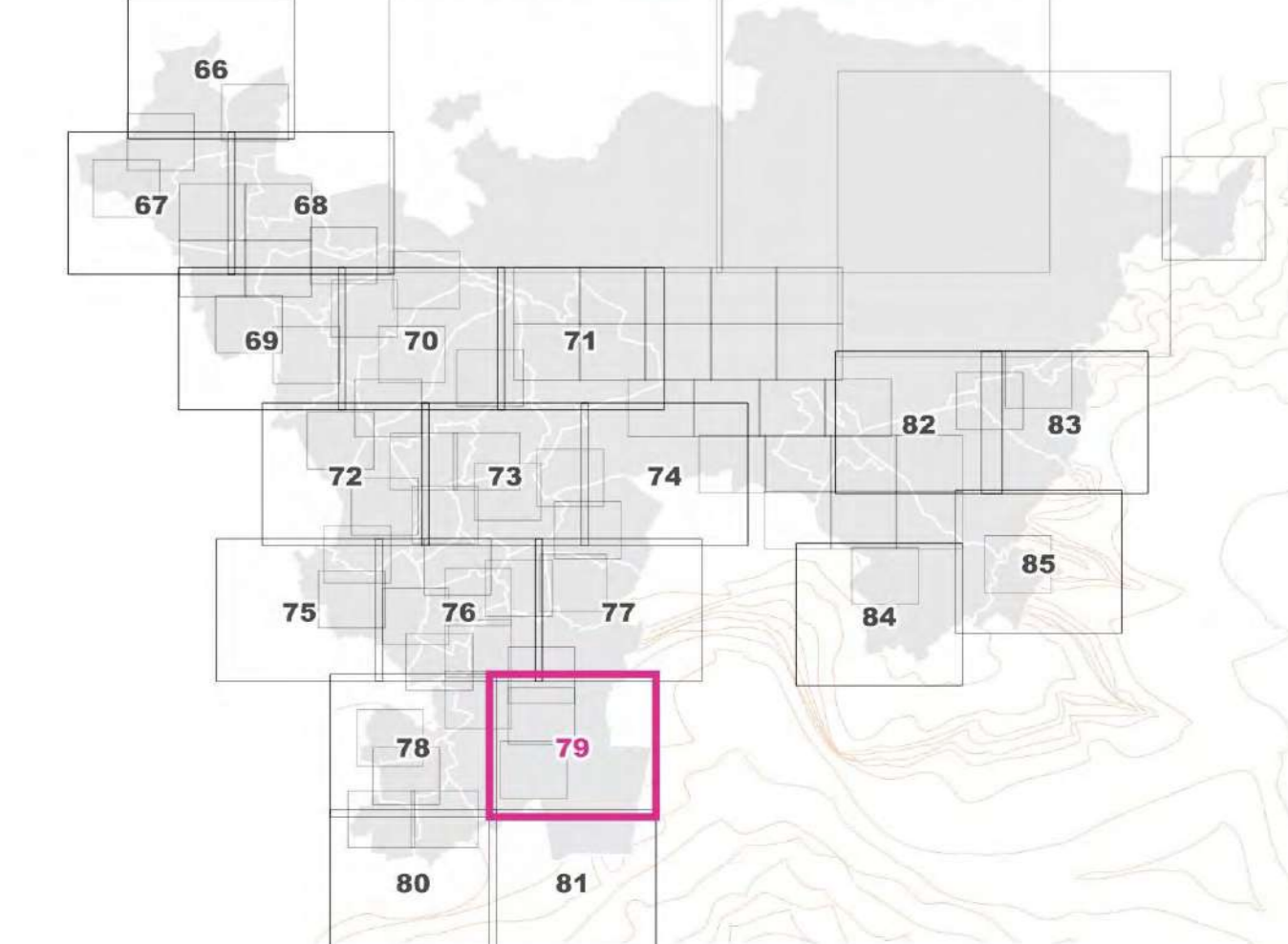
Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- ▭ bâtiment
- ▭ parcelle
- ▭ hydrographie

Les informations

- ▣ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 79
Brumath

PLUi Arrêté
06 Janvier 2025
Échelle : 1 / 5 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa désignation de la zone
- 7mET

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

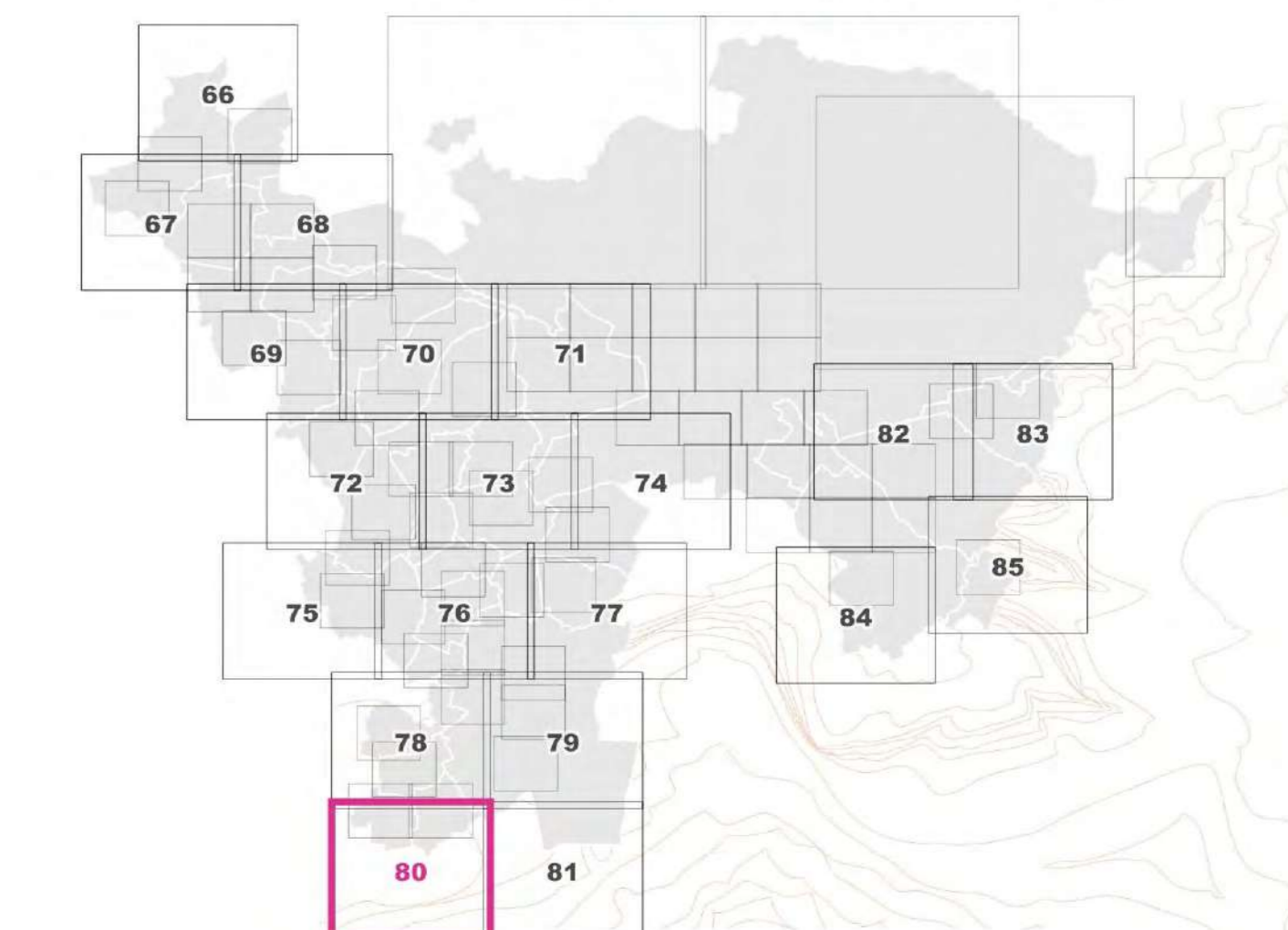
- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE Planche n° 80

Bilwisheim, Brumath, Mittelschaeffolsheim, Olwisheim

PLUi Arrêté
06 Janvier 2025
Échelle : 1 / 5 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa désignation de la zone
- 7mET

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculemment
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

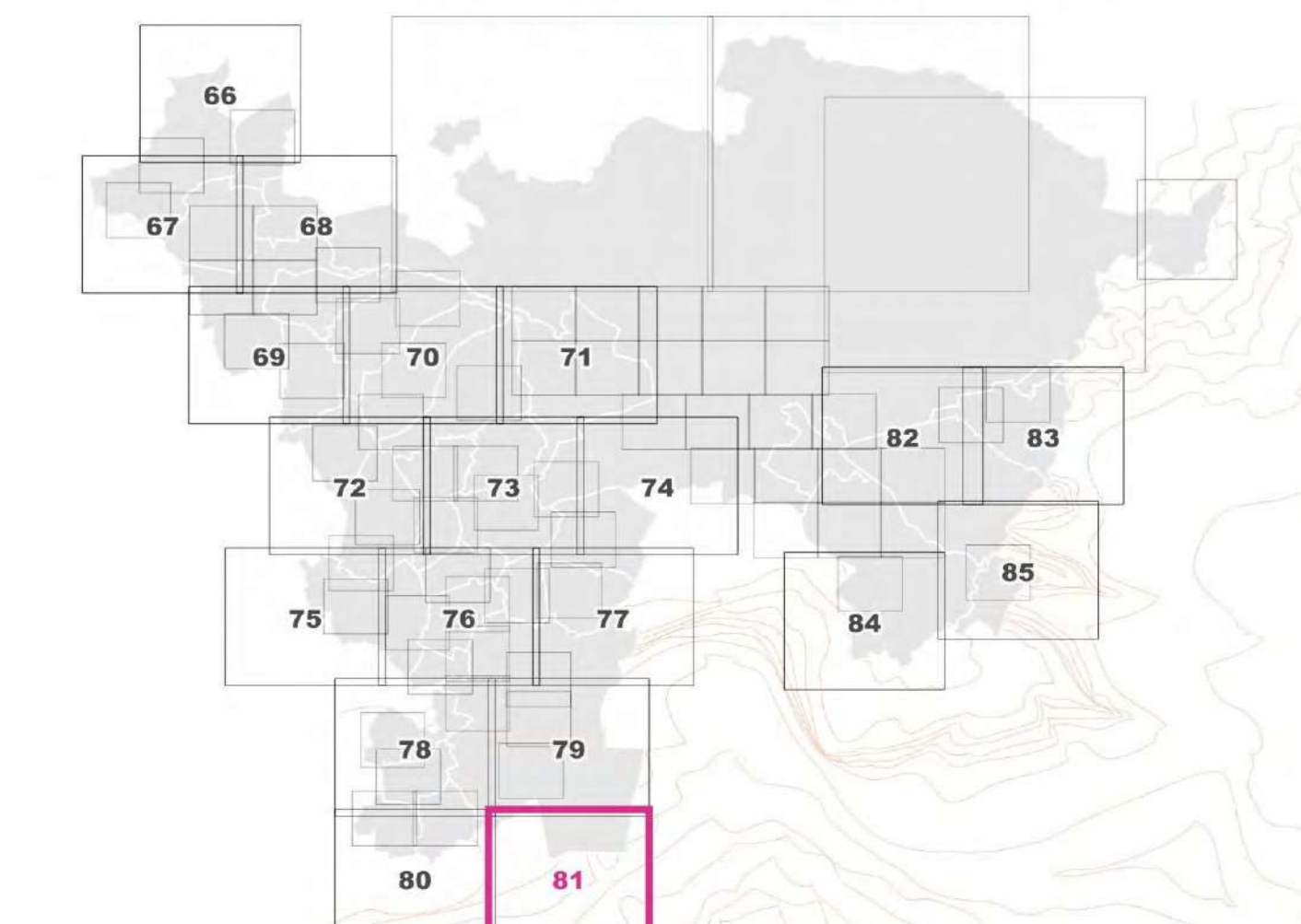
- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE Planche n° 81

Brumath

PLUi Arrêté
06 Janvier 2025
Échelle : 1 / 5 000 ème

Voir plan de zonage
N°50 au 2 000ème

Nf

Nf

Nf

Nf

Ab

Voir plan de zonage
N°63 au 2 000ème

Voir plan de zonage N°54 au 2 000ème

Na

Na

Na

Na

Ac

Ac

Na

Voir plan de zonage N°57 au 2 000ème

Voir plan de zonage N°58 au 2 000ème

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa désignation de la zone
- 7mET

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

Les prescriptions

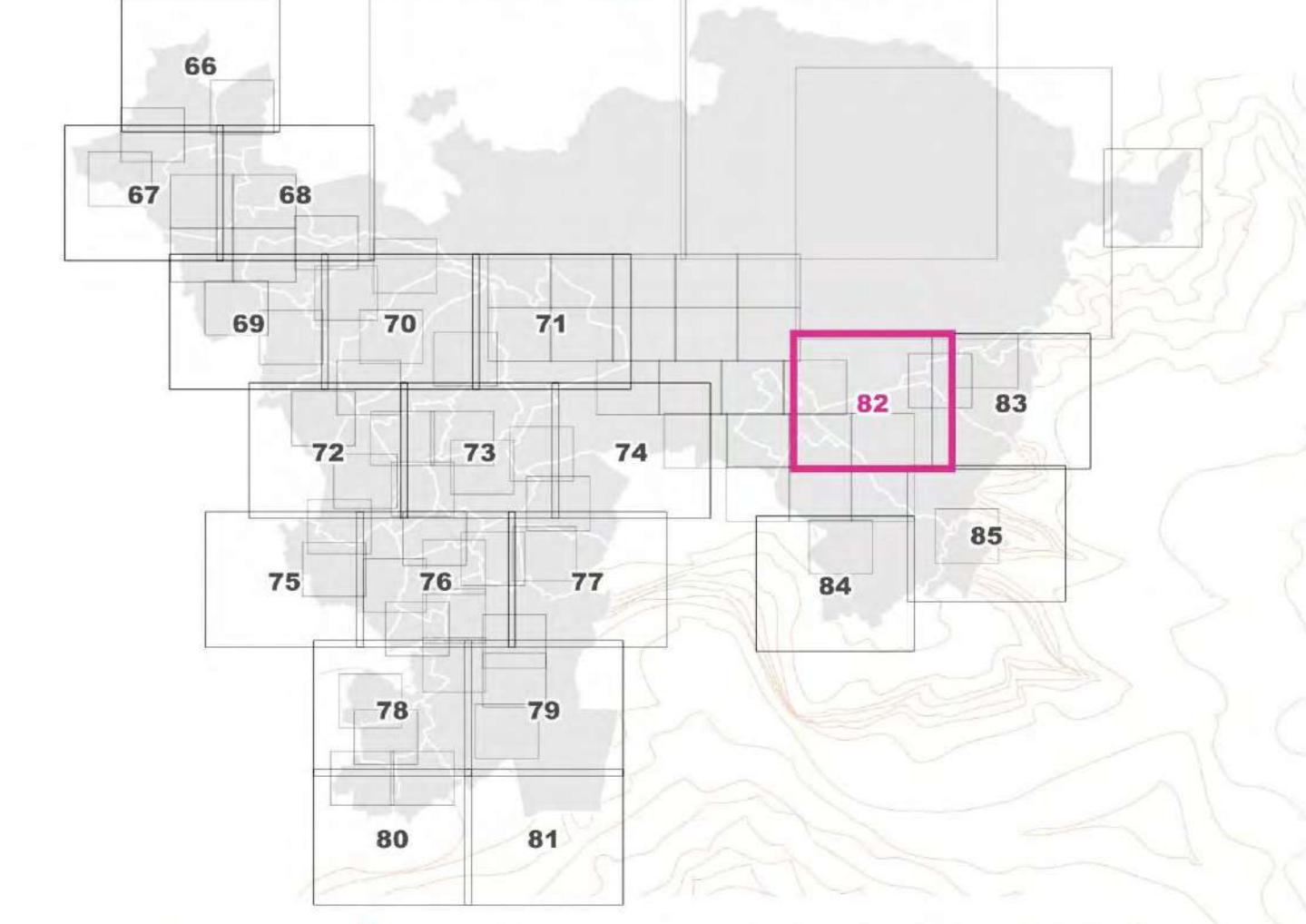
- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de recullement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie
- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

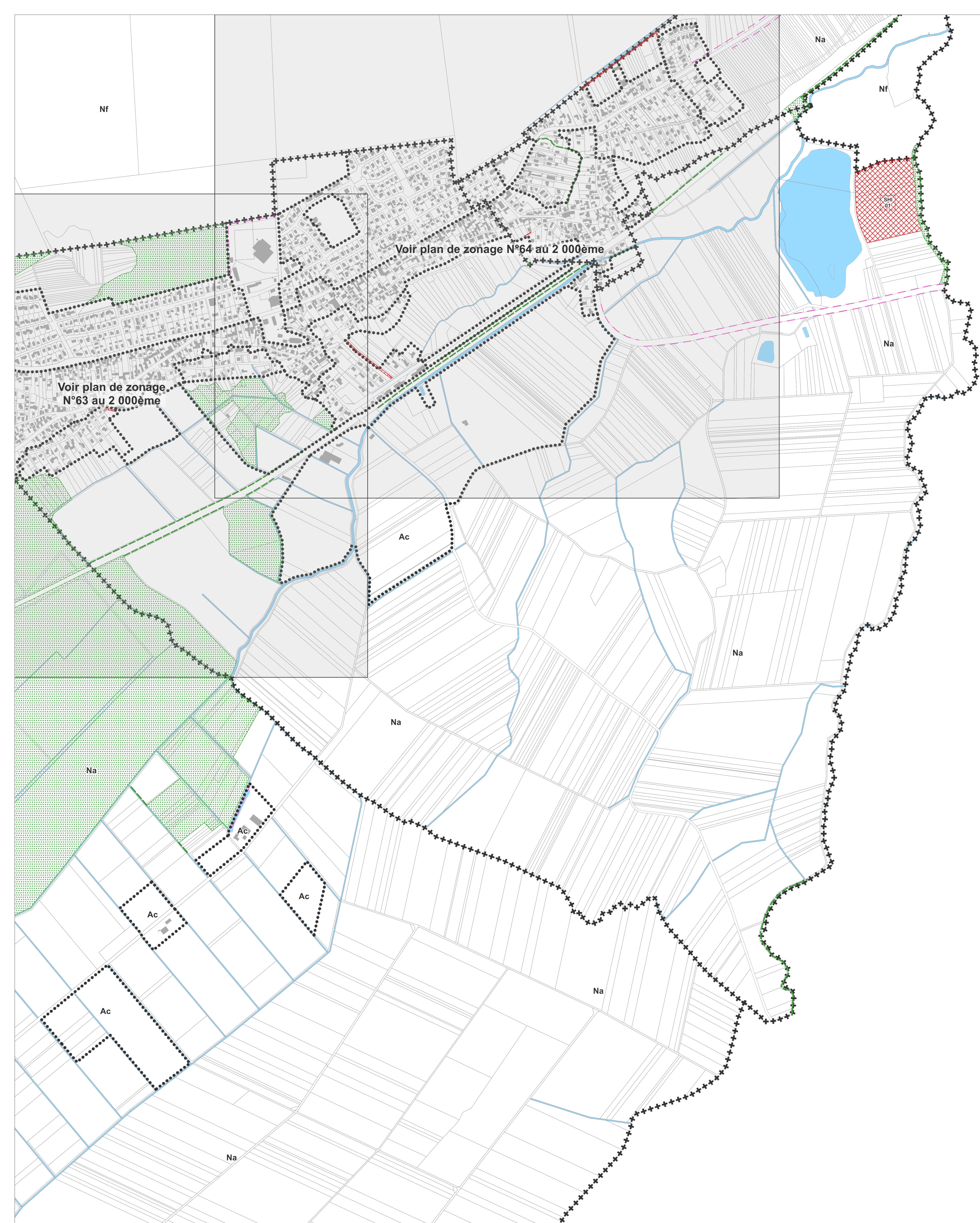
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE Planche n° 82

Bischwiller, Haguenau, Kaltenhouse, Oberhoffen-sur-Moder, Schirrhein

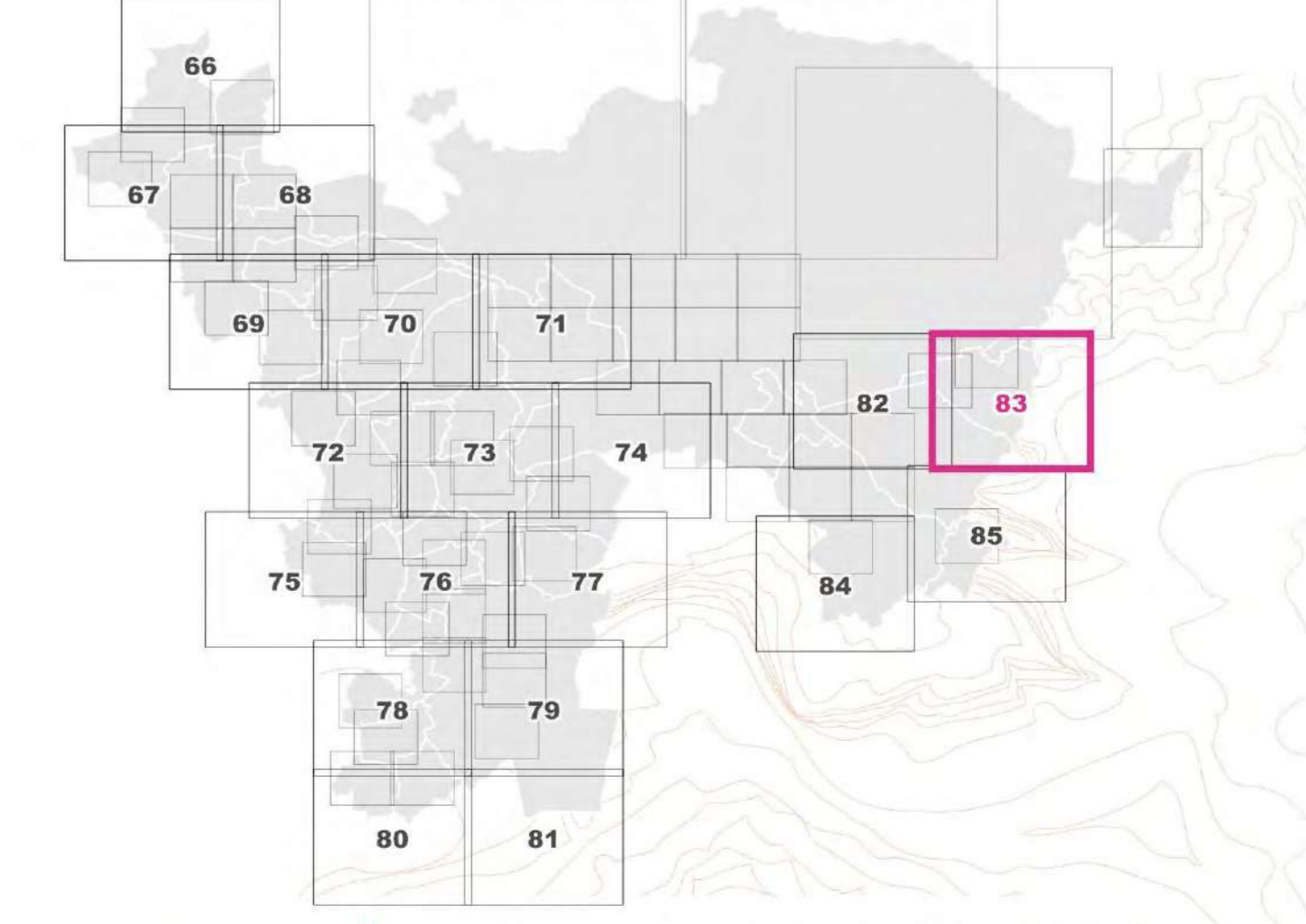
PLUi Arrêté
06 Janvier 2025
Échelle : 1 / 5 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

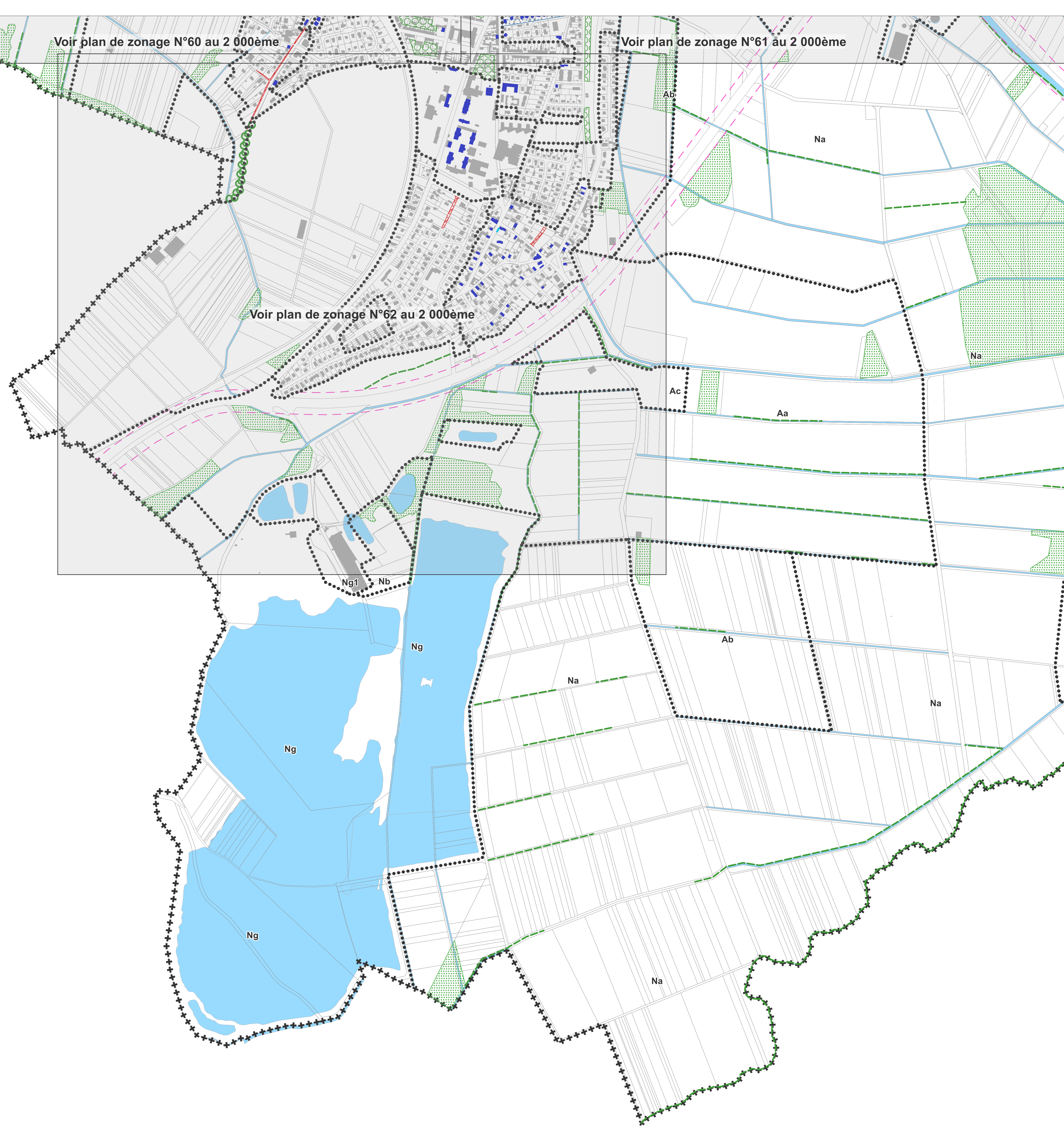
- | | | | |
|--------------------------|--|----------------------------------|--|
| Le zonage | | Les emplacements réservés | |
| ••••• | limite de zone | | emplacement réservé |
| UBa
7mET | désignation de la zone | | numéro d'opération |
| Les prescriptions | | Les informations | |
| | bâtiment de valeur patrimoniale | | élément de paysage à préserver |
| | bâtiment remarquable de type 1 | | alignement arbre |
| | bâtiment remarquable de type 2 | | cortège végétal à conserver |
| | bâtiment remarquable de type 3 | | marge de reculement |
| | secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation | | ligne de construction |
| | ensemble urbain cohérent | | façade remarquable |
| | autre secteur de mixité sociale | | clôture soumise à dispositions particulières |
| | périmètre d'attente de projet d'aménagement global | | mur de clôture et porche remarquable |
| | secteur d'entrée de vieux village | | linéaire commercial et de service |
| | espace boisé classé | | arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer |
| | espace planté à conserver ou à créer | | élément paysager à protéger |
| +++ | limite communale | | ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral |
| | bâtiment | | |
| | parcelle | | |
| | hydrographie | | |

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 83
Haguenau, Oberhoffen-sur-Moder, Schirrhein, Schirrhoffen

PLUi Arrêté
06 Janvier 2025
Échelle : 1 / 5 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa désignation de la zone
- 7mET

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculemment
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

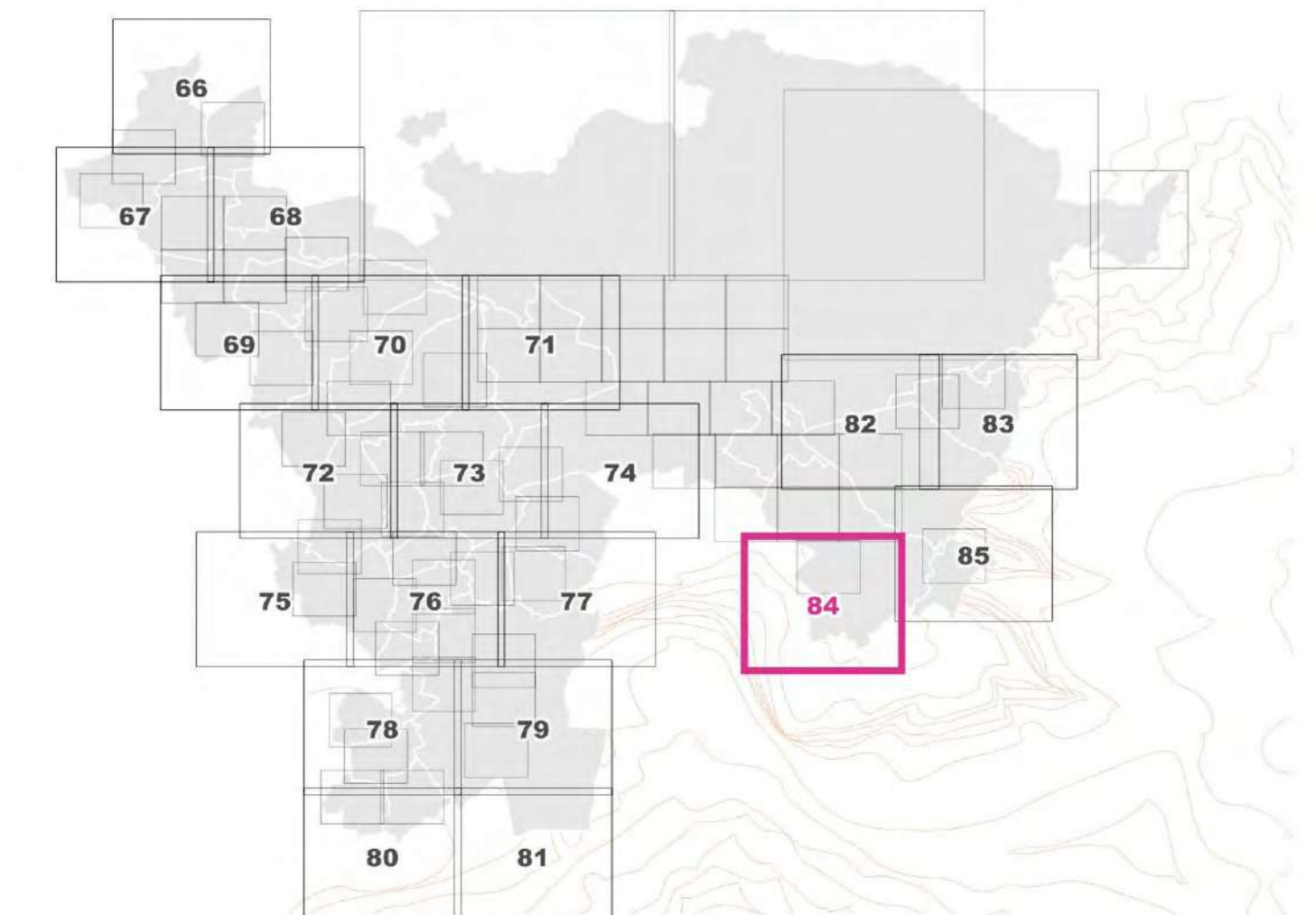
- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

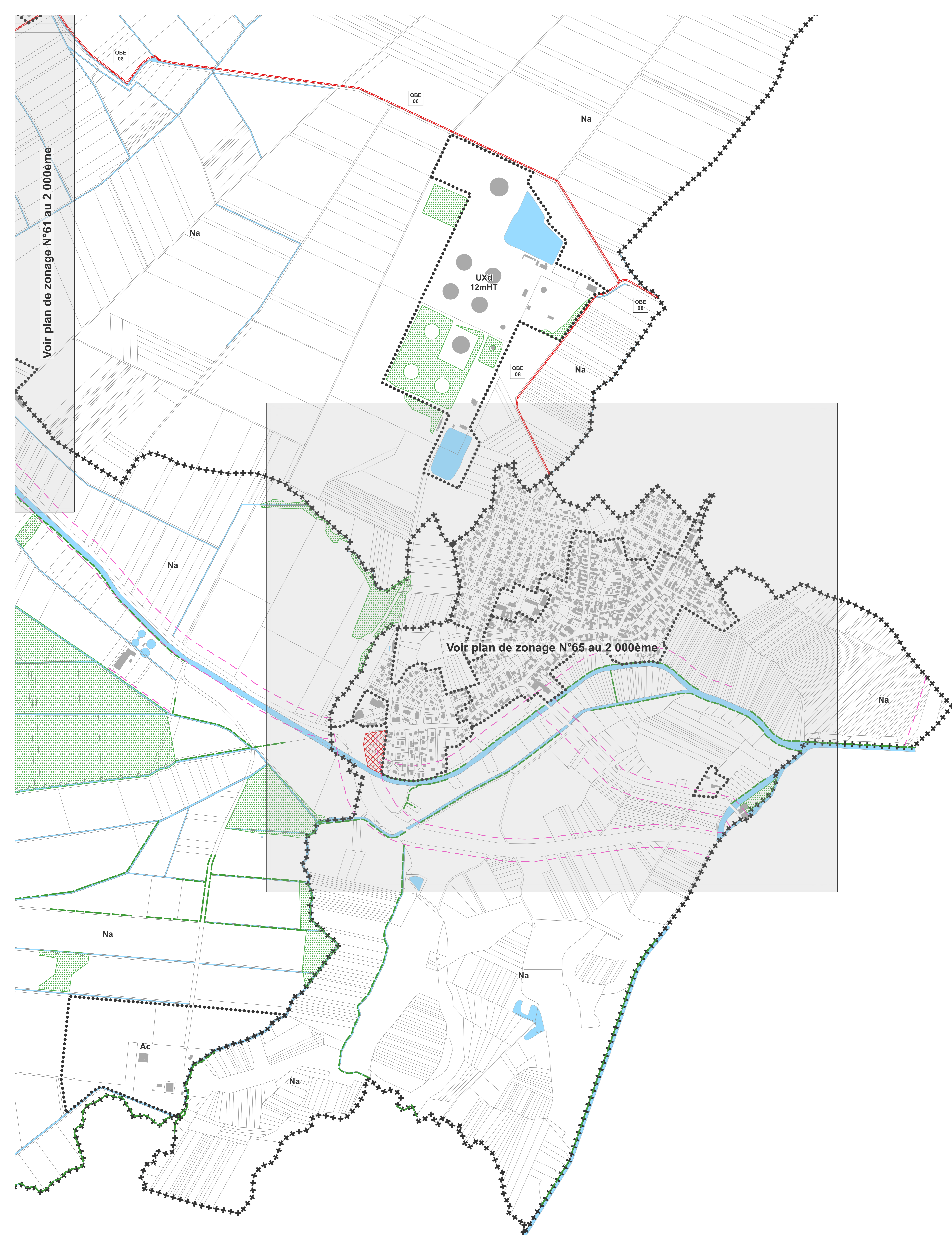
Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE Planche n° 84 Bischwiller

PLUi Arrêté 06 Janvier 2025 Échelle : 1 / 5 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa désignation de la zone
- 7mET

Les emplacements réservés

- ▣ emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

Les prescriptions

- ▭ bâtiment de valeur patrimoniale
- ▭ bâtiment remarquable de type 1
- ▭ bâtiment remarquable de type 2
- ▭ bâtiment remarquable de type 3
- ▭ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ▭ ensemble urbain cohérent
- ▭ autre secteur de mixité sociale
- ▭ périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- ▭ secteur d'entrée de vieux village
- ▭ espace boisé classé
- ▭ espace planté à conserver ou à créer
- ▭ élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- - - marge de reculement
- - - ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- ☆ élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

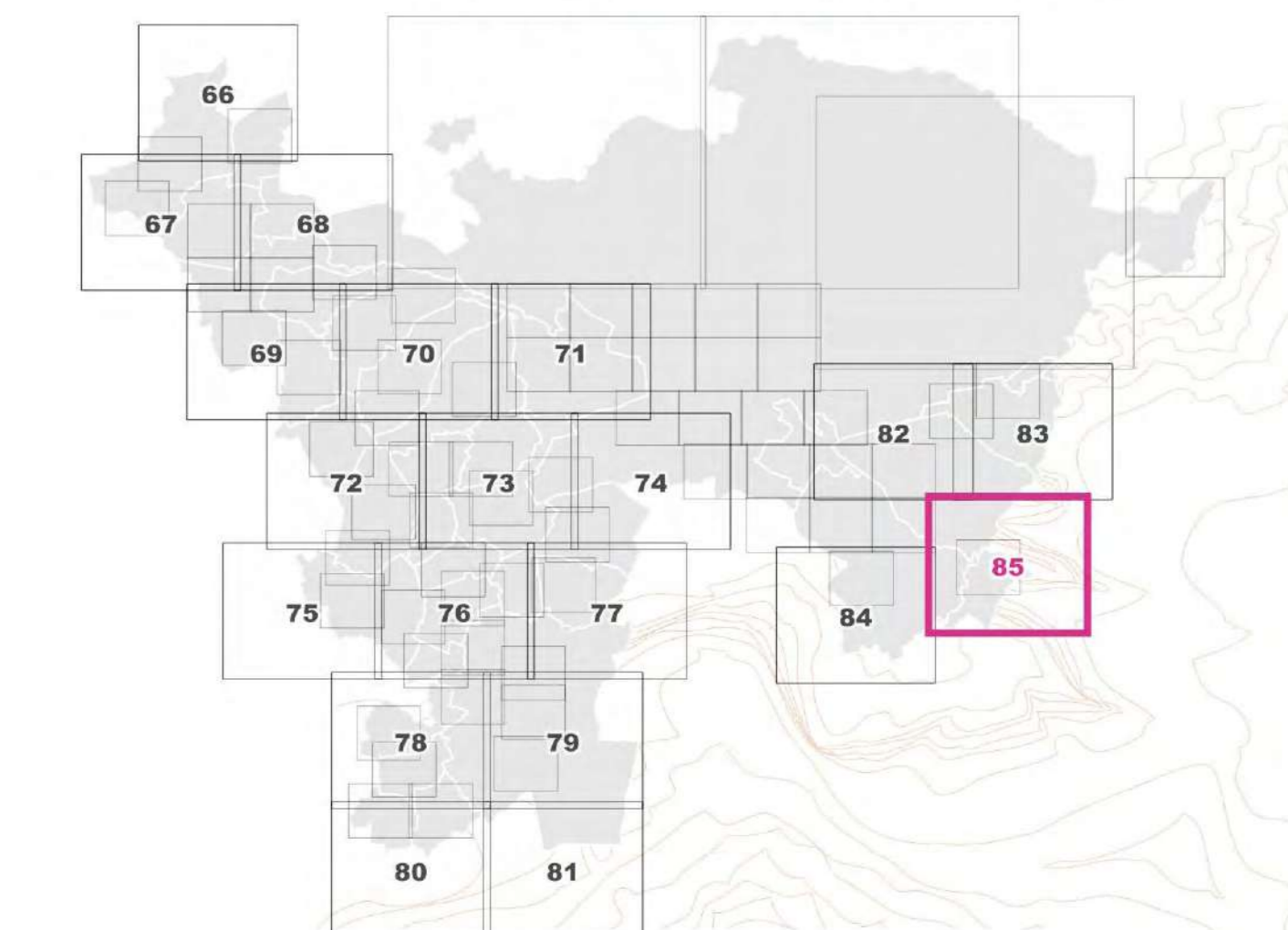
- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les informations

- ▣ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de **HAGUENAU**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 85
 Bischwiller, Oberhoffen-sur-Moder, Rohrwiller

PLUi Arrêté
 06 Janvier 2025
 Echelle : 1 / 5 000 ème

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa désignation de la zone
- 7mET

Les emplacements réservés

- ▣ emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

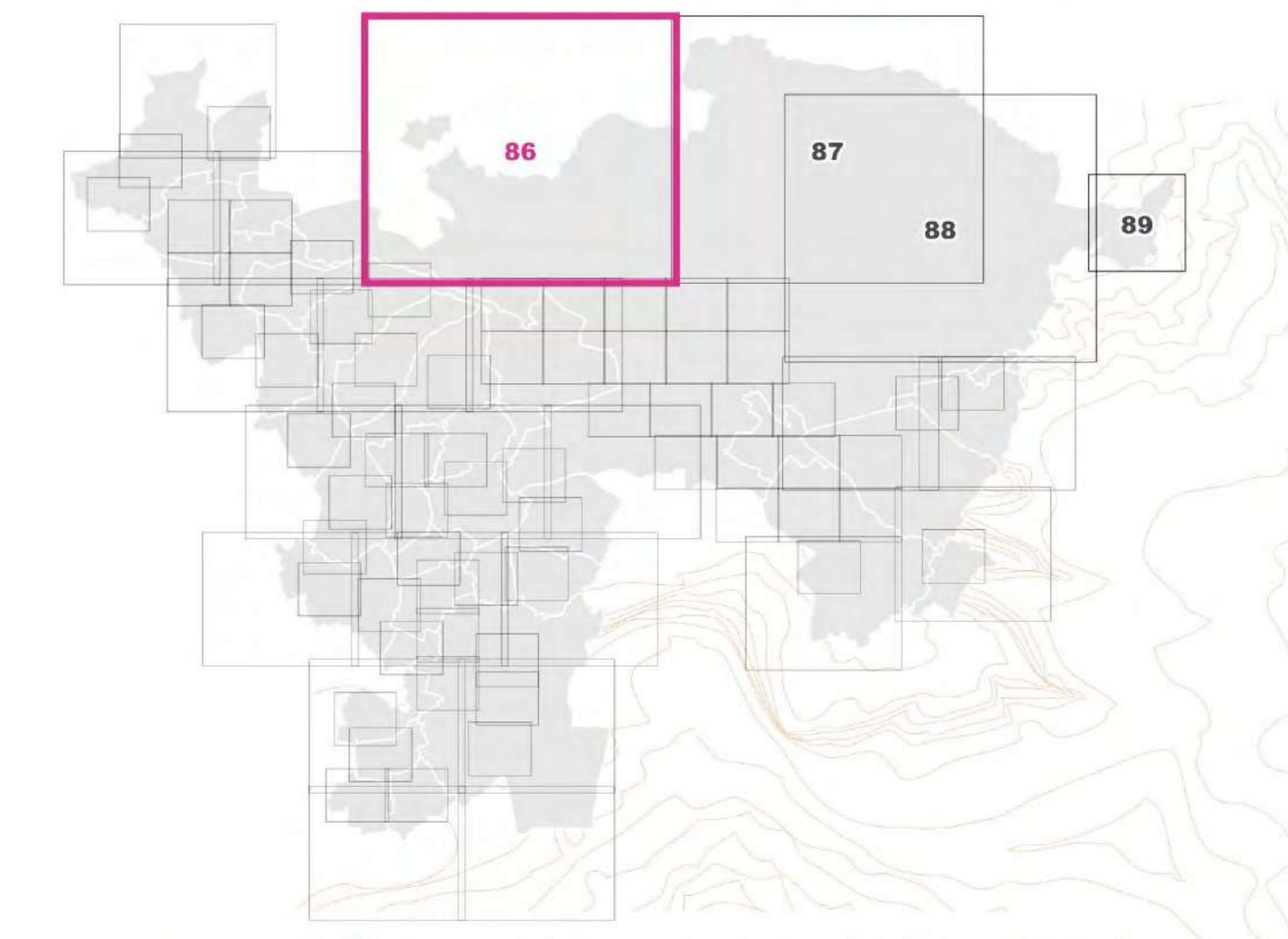
Les prescriptions

- ▭ bâtiment de valeur patrimoniale
- ▭ bâtiment remarquable de type 1
- ▭ bâtiment remarquable de type 2
- ▭ bâtiment remarquable de type 3
- ▭ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ▭ ensemble urbain cohérent
- ▭ autre secteur de mixité sociale
- ▭ périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- ▭ secteur d'entrée de vieux village
- ▭ espace boisé classé
- ▭ espace planté à conserver ou à créer
- ▭ élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculemment
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- ☆ élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

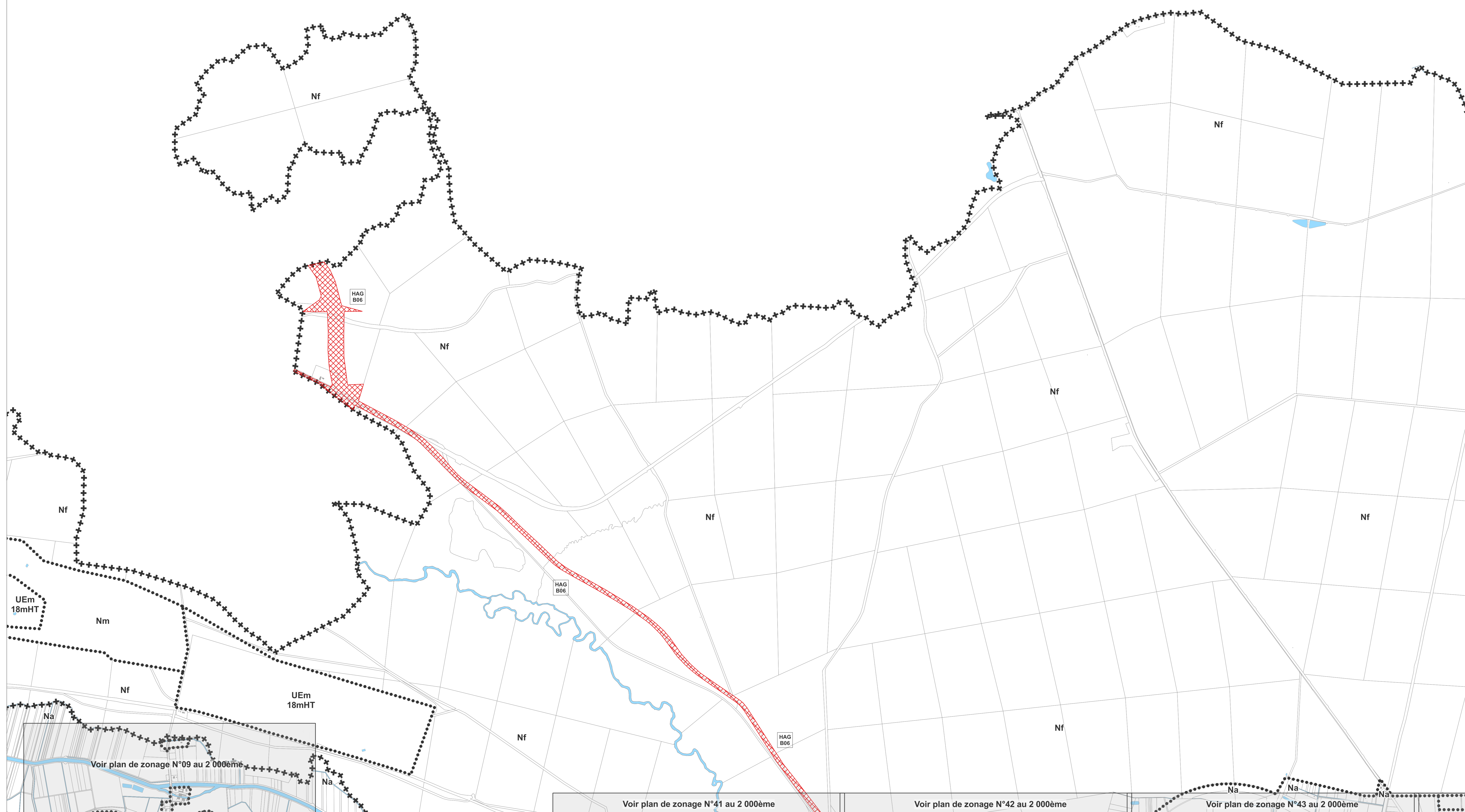
- +++ limite communale
- ▭ bâtiment
- ▭ parcelle
- ▭ hydrographie
- ▭ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 86
 Dauendorf, Haguenau

PLUi Arrêté
 06 Janvier 2025
 Échelle : 1 / 10 000 ème




Voir plan de zonage N°09 au 2 000ème

Voir plan de zonage N°41 au 2 000ème

Voir plan de zonage N°42 au 2 000ème

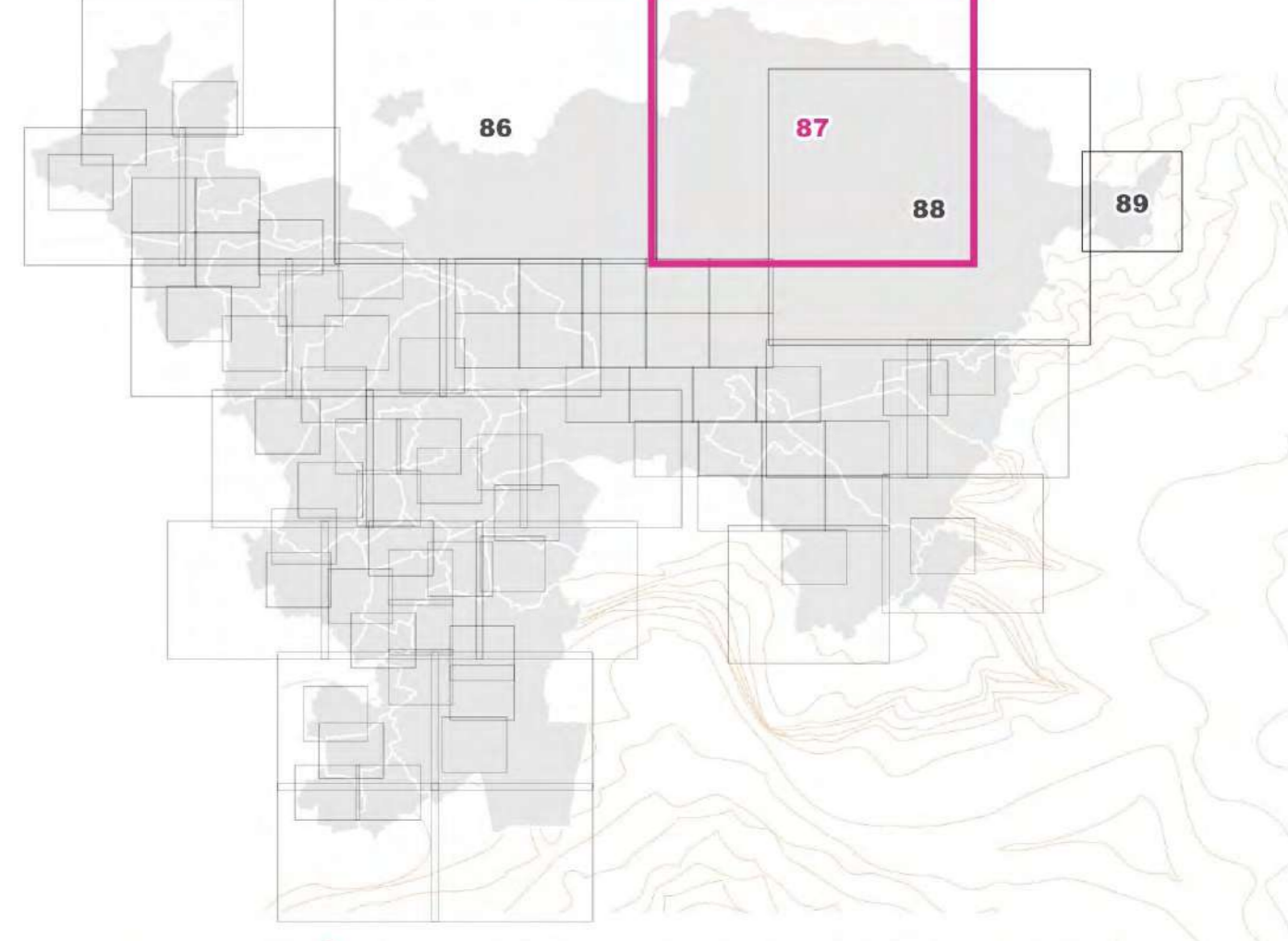
Voir plan de zonage N°43 au 2 000ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

- | | | | |
|--------------------------|--|----------------------------------|--|
| Le zonage | | Les emplacements réservés | |
| ●●●● | limite de zone | ▨ | emplacement réservé |
| UBa
7mET | désignation de la zone | BAT
03 | numéro d'opération |
| Les prescriptions | | Les informations | |
| □ | bâtiment de valeur patrimoniale | ▨ | ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral |
| ■ | bâtiment remarquable de type 1 | ○ | arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer |
| □ | bâtiment remarquable de type 2 | ☆ | élément paysager à protéger |
| ■ | bâtiment remarquable de type 3 | ○ | alignement arbre |
| ▨ | secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation | — | cortège végétal à conserver |
| ▨ | ensemble urbain cohérent | — | marge de reculement |
| ▨ | autre secteur de mixité sociale | — | ligne de construction |
| ▨ | périmètre d'attente de projet d'aménagement global | — | façade remarquable |
| ▨ | secteur d'entrée de vieux village | — | clôture soumise à dispositions particulières |
| ▨ | espace boisé classé | — | mur de clôture et porche remarquable |
| ▨ | espace planté à conserver ou à créer | — | linéaire commercial et de service |
| +++ | limite communale | ○ | arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer |
| ■ | bâtiment | ☆ | élément paysager à protéger |
| □ | parcelle | | |
| ■ | hydrographie | | |

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL




RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 87
Haguenau

PLUi Arrêté
06 Janvier 2025
Échelle : 1 / 10 000 ème



Voir plan de zonage N°44 au 2 000ème

Voir plan de zonage N°45 au 2 000ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage		Les emplacements réservés	
●●●●	limite de zone	▣	emplacement réservé
UBa	désignation de la zone	BAT 03	numéro d'opération
Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)		Les informations	
+++	limite communale	▣	ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral
■	bâtiment		
□	parcelle		
■	hydrographie		

□	bâtiment de valeur patrimoniale	■	élément de paysage à préserver
■	bâtiment remarquable de type 1	○	alignement arbre
■	bâtiment remarquable de type 2	—	cortège végétal à conserver
■	bâtiment remarquable de type 3	—	marge de reculemment
■	secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation	—	ligne de construction
■	ensemble urbain cohérent	—	façade remarquable
■	autre secteur de mixité sociale	—	clôture soumise à dispositions particulières
■	périmètre d'attente de projet d'aménagement global	—	mur de clôture et porche remarquable
■	secteur d'entrée de vieux village	—	linéaire commercial et de service
■	espace boisé classé	○	arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
■	espace planté à conserver ou à créer	☆	élément paysager à protéger

Voir plan de zonage N°45 au 2 000ème

Voir plan de zonage N°64 au 2 000ème

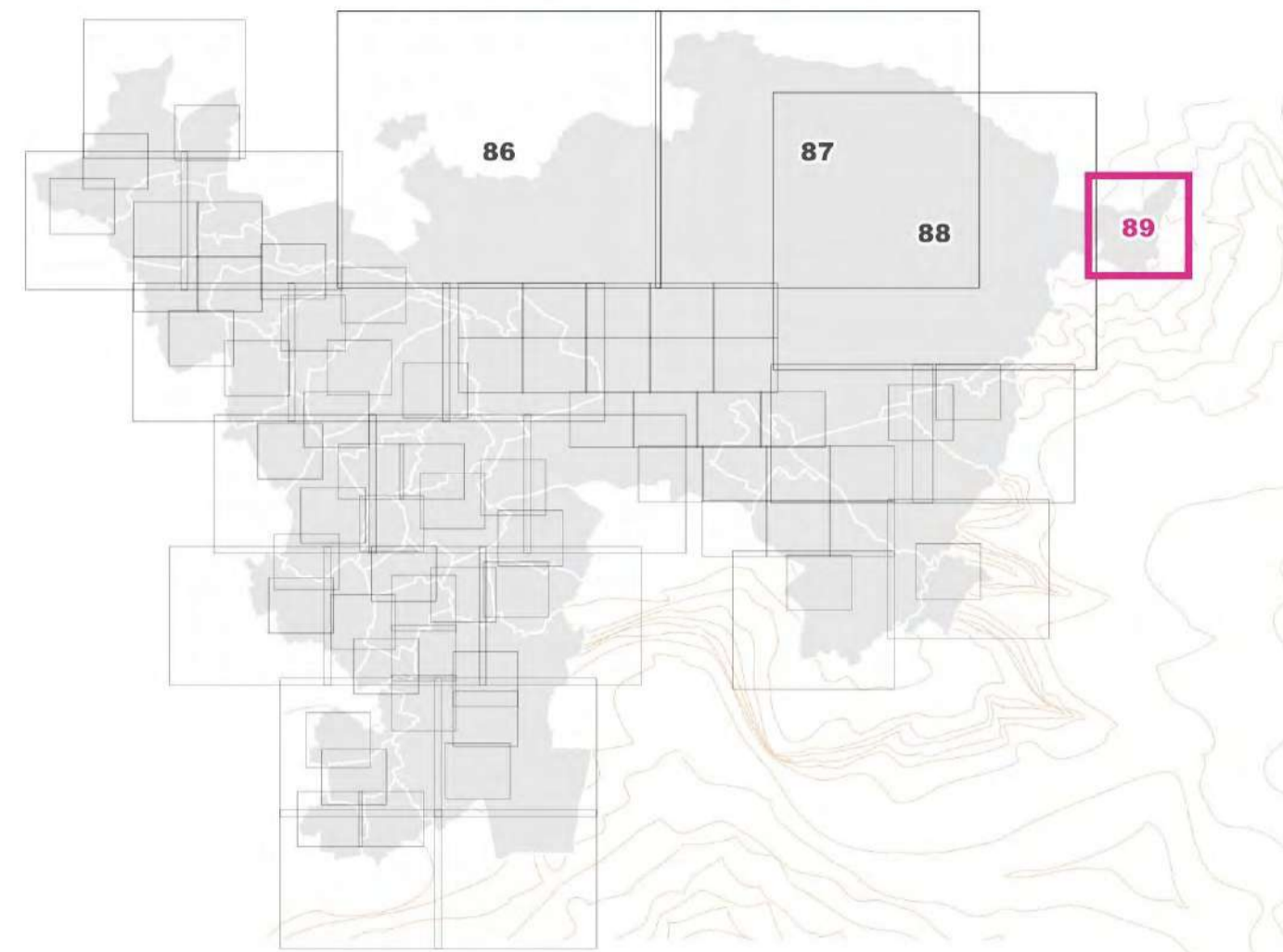
Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 88
Haguenau, Schirrhoffen

PLUi Arrêté
06 Janvier 2025
Échelle : 1 / 10 000 ème

**PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**



**RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 89**

Haguenau

**PLUi Arrêté
06 Janvier 2025
Échelle : 1 / 10 000 ème**

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie
- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Les informations

